



*Société anonyme au capital de 148 699 245 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
702 023 508 R.C.S. Paris*

Paris, le 30 avril 2021

<p style="text-align: center;">MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2021</p>
--

La société Foncière Euris rappelle à ses Actionnaires que dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, telles que prorogées par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, **l'Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire de la Société se tiendra à huis clos le 21 mai 2021 à 10 heures au siège social**, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y participer ne soient présents physiquement.

L'avis préalable de réunion de l'Assemblée, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 14 avril 2021 (bulletin n° 45).

L'avis de convocation à l'Assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 30 avril 2021 (bulletin n° 52) ainsi que dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 30 avril 2021.

Les modalités de participation en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au Président à cette assemblée figurent dans ces avis. Compte-tenu de la situation actuelle où les délais postaux sont incertains, il est recommandé d'utiliser les envois électroniques et de privilégier également les demandes par voie électronique à l'adresse servicejuridique@euris.fr.

Les informations et documents relatifs à cette Assemblée, et en particulier le rapport annuel, peuvent être consultés sur le site internet de la Société : <http://www.fonciere-euris.fr>, rubrique *Assemblée générale*.

L'ensemble des documents et renseignements concernant cette Assemblée sont tenus à la disposition des Actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, en particulier dans le respect des mesures administratives, dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, prises en vue de limiter ou d'interdire les déplacements ou les rassemblements collectifs.

Contact :
M. Michel Savart
Tél : + 33 (0) 1 44 71 14 00
Email : contact-fe@euris.fr
<http://www.fonciere-euris.fr>